

**Departement Fédéral de l'Economie,  
de la Formation et de la Recherche (DEFR)**  
Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller Fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

Cher Monsieur le Conseillé Fédéral,  
Monsieur Parmelin,

Ce fut un réel plaisir de recevoir votre réponse le 03.04.2020 à mon courrier du 19.03.2020.  
En effet, notre comité vous est très reconnaissant de l'attention dont vous faites preuve en cette période  
ou les courriers doivent abonder à votre secrétariat.

Je me permets de vous revenir une nouvelle fois afin de répondre cette fois-ci à votre appel qui a été relayé  
par Monsieur le Conseillé d'Etat, Pierre Maudet, dans un article paru le 02.04.2020 dans le journal le 20 min.  
Cet article mentionnait que vous demandiez de vous remonter les situations des personnes se trouvant dans  
l'angle mort des aides.

Vous dites aussi «Le rôle de l'Etat, c'est de protéger ces personnes, mais pour cela, nous devons les connaître.»

Cela fait chaud au cœur de savoir que nos hautes autorités s'inquiètent du sort de chacun et qu'elles œuvrent  
pour la survie de l'ensemble des acteurs de notre magnifique pays qu'est la Suisse.

Pour vous répondre, j'ai lancé un appel aux membres de notre association l'ADER (Association pour le dévelop-  
pement de l'Economie Régionale) afin qu'ils me fassent part de leur situation professionnelle et personnelle.

J'ai eu l'occasion d'échanger longuement avec un certain nombre d'entre eux et ce qui en sort est un cri  
de désespoir.

Des entrepreneurs qui se tuent à la tâche 80 heures par semaine, qui ont investi jusqu'à leur dernier centime  
d'épargne, voire la totalité de leur second pilier.

Des gens modestes et courageux, qui vivent de sacrifices et d'anxiété au quotidien pour payer les salaires,  
les loyers, les charges sociales et fiscales et qui malgré tout font preuve de persévérance dans la sauvegarde  
de leurs entreprises.

Nous tous, entrepreneurs, attendions beaucoup des allocutions du 08.04.2020 et espérons sortir de l'incerti-  
tude dans laquelle nous sommes plongés depuis début mars.

Malheureusement, les mots et les mesures n'étaient pas à la hauteur de nos attentes.

Chaque jour, nous assistons sur les réseaux sociaux aux partages de nos proches et de nos salariés sur leurs journées oisives pendant lesquelles ils profitent du soleil, du printemps, des jeux en famille, le suivi scolaire des jeunes enfants par les parents rendu possible par la RHT. Ils ont leurs revenus garantis et n'ont d'autres soucis que de profiter du moment présent. J'ai même vu devoir insister lourdement pour faire venir un collaborateur au travail qui rechignait car il ne voulait pas allumer une machine pour un seul travail...

### **Nos chers salariés confondent maintenant RHT et grandes vacances.**

Qu'en est-il pour nous autres, entrepreneurs ? Pas de RHT car nous devons tenir, pour ceux dont l'activité est maintenue, la permanence de nos entreprises pour assurer le peu de travail qui pourrait éventuellement entrer. Malheureusement, nous n'avons pas suffisamment de chiffre d'affaires pour nous rémunérer et nous devons continuer de payer nos charges sociales.

Et pour les nombreuses entreprises dont les deux conjoints sont salariés c'est une catastrophe.

Prenez le cas de ce couple avec 3 enfants.

Madame continue de tenir la société du mieux qu'elle peut pour assurer un service minimum qui lui coûte.

Monsieur, lui, est en RHT, 3320.- pour le mois. Leur loyer Genevois est de 3500.-, pas de revenus pour madame.

La régie refuse de geler les loyers qui resteront redevables. Ce couple à tout juste de quoi nourrir leurs 3 enfants et ne peut pas non plus payer les assurances maladie.

A la fin de cette période, pensez-vous qu'ils arriveront à couvrir leurs charges en cours ainsi que des dizaines de milliers de francs dues aux arriérés de loyers et d'assurances maladie ?

Les indépendants genevois qui n'ont plus de revenus à cause du Covid-19 pourront accéder aux prestations de l'Hospice général de manière simplifiée.

Comment peut-on demander à des personnes qui depuis des années travaillent et gagnent leur vie humblement mais dignement d'aller s'inscrire à l'hospice. Et notre fierté ? Qu'en faites-vous ?

Je vous rappelle que le tissu économique Suisse est couvert par 98% de PME de moins de 50 salariés (90% de PME de moins de 10 salariés). Nous parlons de 594'000 chefs d'entreprises exclus du minimum vital pour leurs familles.

Les règles établies ne sont pas ou plus en accord avec le degré exceptionnel de la situation.

Ce sont des mesures qui ont été pensées dans un cadre de vie ordinaire en inadéquation avec la réalité actuelle.

Je souligne ici l'urgence de soutenir la totalité de la population quel que soit le statut.

En ne prenant pas les mesures nécessaires pour nous venir en aide et celle de nos enfants, l'Etat prend le risque de voir des centaines de milliers de personnes s'indigner et se révolter.

Ceci est le triste constat de la colère qui monte dans les rangs des entrepreneurs, indépendants et microentreprises.

**Nous louons les mesures déjà prises par le Conseil Fédéral et nous demandons maintenant l'extension de ces mesures par :**

- **l'obtention de la RHT pour l'ensemble des indépendants**, (pour cela, Monsieur Pierre Maudet a proposé la possibilité de considérer le revenu annuel moyen des deux ou trois dernières années communiqué par l'AVS, ou encore le revenu provisoirement fixé au début de 2020 afin d'indemniser les indépendants)
- **l'alignement du plafond de la RHT à celui du statut des salariés**,
- **l'accès aux indemnités de chômage pour les victimes de faillites en lien avec le Covid-19**,
- **l'accès aux indemnités de chômage pour les conjoints d'entrepreneurs ayant perdu leur emploi**,
- **l'annulation des charges sociales durant la période de pandémie**,
- **le moment venu, l'allègement des charges sociales le temps de la reprise économique**.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et en espérant pouvoir compter sur votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Fédéral, Monsieur Parmelin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Versoix, le 09 avril 2020  
Sandrine de Kermel, Présidente  
079 154 55 04